

Etaient présents : TRÉGUER Jean-François, CORRE Laurence, LE ROUX Cécile, DARÉ Claude, HÉLIÈS Christelle, GOURIOU Jean-Yves, LE COQ Gwendal, LAVIGNE Sandrine, TALEC Hélène, MONOT Philippe, GALLIOU Nadine, LANNUZEL Jean-Michel, PREMEL Martine, CORNEC Adeline, MERCELLE Denis, LAOT Jean-Yves, GAC Sandrine, TRÉGUER Michel, GORNY Danièle, KERLAN Christian, MINGANT Nolwenn, MANAC'H Philippe, SICHE Brigitte, DREZEN Marie-Thérèse, MORVAN David, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : LÉLIAS Henri (procuration à CORRE Laurence), HALLEGOUET Grégory (procuration à LAVIGNE Sandrine),

Absents : QUÉNÉHERVÉ Fabrice, LAOT Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : GAC Sandrine.

Début de séance : 20h40.

Ordre du jour

INFORMATIONS DU MAIRE

Agenda municipal
Informations CCPA
Informations règlementaires
Informations diverses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil du 28 juin 2018
Création des emplois et validation du tableau des emplois

FINANCES - ÉCONOMIE

Décision Modificative
Redevances d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) et d'occupation du domaine public (RODP) 2018 - gaz

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Transfert du legs de Monsieur FLOCH en faveur de la restauration de l'orgue de l'église paroissiale de LANNILIS vers la Fondation du Patrimoine de BRETAGNE
Convention de mécénat tripartite commune de Lannilis / SAVEL / Fondation du Patrimoine de BRETAGNE pour le soutien à la restauration de la chapelle Saint Sébastien de LANNILIS
Avenant à la convention d'occupation des salles

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Renouvellement de la convention médicale avec le Dr Kerhuel
Modification du règlement de fonctionnement du Multi-accueil

TRAVAUX

Validation de l'APD de la salle polyvalente
Convention SDEF pour la mise en œuvre et la valorisation du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV »
Convention SDEF pour des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de la mairie
Rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (information)

QUESTIONS DIVERSES

Point n°01 **Agenda municipal**

Monsieur le Maire présente les derniers évènements ayant eu lieu sur la commune depuis le dernier conseil.

29/06 : les bénévoles du CCAS, de la banque alimentaire et les chauffeurs du minibus municipal (une quarantaine de personnes) ont partagé un déjeuner offert par la municipalité, à la salle du Mille-Club, en remerciement de leur engagement.

01/07 : inauguration de la salle Yves Nicolas rénovée, précédée d'un concert d'AOHL.

13/07 : traditionnel feu d'artifice, précédé d'animations et suivi du bal des pompiers

04/07 : la foire aux moules a remporté un franc succès malgré la météo : 3 tonnes de moules et 1,8 tonnes de frites ont été servies. Des animations musicales et dansantes ont été proposées tout l'après-midi. Les 200 bénévoles ont œuvré toute la journée et jusqu'à 6 heures du matin pour remettre la place Général Leclerc en ordre. L'année prochaine sera la 40^{ème} édition.

31/08 : barbecue de fin d'été à l'espace jeunes. Il n'y a jamais eu autant de monde pendant l'été, sans creux au début du mois d'août.

1^{er} et 02/09 : fête foraine, place Général Leclerc.

Rentrée scolaire : à Kergroas, l'élémentaire et le primaire ont fusionné, avec un retour à la semaine des 4 jours et l'abandon des TAP. La directrice est Magali PONDAVEN, jusqu'alors directrice de l'élémentaire. L'établissement compte 390 élèves, 130 en maternelles et 260 en élémentaires. 150 se répartissent dans les 7 classes bilingues et 13 élèves sont scolarisés en ULIS.

08/09 : le forum des associations a permis aux visiteurs de se faire une meilleure idée des activités proposées et de s'inscrire le cas échéant.

16/09 : 250 à 300 visiteurs ont participé à la balade commentée de l'association Sauvegarde du Patrimoine : château de Kerouartz, manoir du Rascol, lavoirs, stèles et fontaines étaient au programme.

À venir :

30/09 : opération Nettoyons la nature avec le CMJ, en lien avec les Centres Leclerc.

09/10 : Semaine bleue à Lannilis, salle Yves Nicolas, de 9h à 17h30. Ce forum sera l'occasion de rencontrer et de présenter les différents acteurs œuvrant auprès des personnes âgées.

Point n°02 **Informations CCPA**

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières décisions marquantes ayant eu lieu en bureau ou conseil communautaire, en l'occurrence les conseil du 21 juin et bureau du 5 juillet derniers.

(Voir document transmis à l'ensemble des membres du conseil)

Point n°03 **Informations règlementaires**

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes :

Marché / Type	Désignation	Montant HT	Attributaire
Intellectuel	Schéma de valorisation du patrimoine	4 600 €	CAP CULTURE PATRIMOINE

MAPA Service	Illuminations de fin d'année	64 000 €	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
--------------	------------------------------	----------	------------------------------

Point n°04 Informations diverses

Néant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°05 Approbation du compte rendu du conseil du 28/06/2018

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 19/09/2018,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 28/06/2018.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°06 Délibération portant création des emplois de la collectivité et transposée sur le tableau des emplois

Le 29 septembre 2016, le conseil municipal a procédé à l'adoption d'un tableau des emplois, en lieu et place de l'ancien tableau des effectifs.

Ce tableau a depuis ce jour fait l'objet de plusieurs modifications.

Il s'avère que pour la trésorerie, l'adoption dudit tableau ne vaut pas création des emplois.

Aussi est-il proposé au conseil municipal de Lannilis de procéder à la création expresse desdits emplois, présentés sous forme d'un tableau et de considérer ainsi comme nulles toutes les délibérations antérieures portant création d'emplois.
Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le tableau des emplois annexé et déclare que ce tableau annule toutes les précédentes créations antérieures et vaut création de tous les emplois qui y figurent.

FINANCES - ÉCONOMIE

Point n°07 Décision Modificative N°2 – budget principal

Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement					
	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €		Chapitre	Article	Fonction	Montant en €	
				-					-	
				-					-	
		.023							-	
SOLDE GLOBAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				-	SOLDE GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				-	
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement					
	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €		Chapitre	Article	Fonction	Montant en €	
Dép. Réelles	10	10251	F01	20 000,00	Rec. Réelles	Fonds d'investissement - FCTVA	10	10222	F01	25 000,00
Dép. Réelles	10	10226	F01	5 000,00	Rec. Ordre	Prêts	041	274	F01	100,00
Dép. ordre	041	261	F01	500,00	Rec. Ordre	Prêts	041	274	F01	100,00
					Rec. ordre	Autres formes de participation	041	266	F01	300,00
				25 000,00					25 000,00	
				500,00					500,00	
SOLDE GLOBAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				25 500,00	SOLDE GLOBAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				25 500,00	

Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative n°2 jointe ci-dessus au budget principal 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la décision modificative telle que présentée.

Point n°08

Redevances d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) et d'occupation du domaine public (RODP) 2018 - gaz

Les gestionnaires des réseaux publics de distribution de gaz sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a actualisé le calcul de la RODP basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal :

$$\text{Formule de calcul : } (0.035 \times L + 100) \times TR$$

Où *L* est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente,

TR est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Soit, au titre de 2018, une RODP égale à $(0.035 \times 15\,824\text{m} (L)) + 100 \times 1.20 (TR) = 784,60 \text{ €}$ arrondi à 785 €.

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz. Le calcul de la ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2017.

$$\text{Formule de calcul : } 1.03 \times L$$

Où *L* est la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Soit, au titre de 2018, une ROPDP égale à $1.03 \times 299 \text{ m} = 307,97 \text{ €}$ arrondi à 308 €.

Il est proposé au Conseil d'approuver le calcul de ces redevances et d'en autoriser le recouvrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le calcul de ces redevances et autorise leur recouvrement.

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Point n°09

Transfert du legs de Monsieur FLOCH en faveur de la restauration de l'orgue de l'église paroissiale de LANNILIS vers la Fondation du Patrimoine de BRETAGNE

Lors du Conseil municipal du 31 mars 2015, l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité d'accepter le legs de Monsieur FLOCH d'un montant de 20 000 € pour la restauration de l'orgue paroissiale et de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

Depuis, le Conseil municipal a décidé le 17 mai 2018 d'autoriser Monsieur le Maire :

- à organiser une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour la restauration des orgues de l'église de LANNILIS
- à signer une convention tripartite (Fondation du Patrimoine/Association Sauvegarde du Patrimoine/Commune de LANNILIS) ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

La Fondation du Patrimoine de BRETAGNE a ainsi été missionnée pour gérer les dons, de quelque nature que ce soit (dons, legs, mécénat), à destination de la restauration des orgues de l'église de LANNILIS.

Au titre de cette convention, il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la globalité du legs de Monsieur FLOCH, soit 20 000 €, à la Fondation du Patrimoine de BRETAGNE, pour la restauration de l'orgue de l'église paroissiale de l'église de LANNILIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser la globalité du legs de Monsieur FLOCH, soit 20 000 €, à la Fondation du Patrimoine de BRETAGNE, pour la restauration de l'orgue de l'église paroissiale de l'église de LANNILIS.

Point n°10

Convention de mécénat tripartite commune de Lannilis / SAVEL / Fondation du Patrimoine de BRETAGNE pour le soutien à la restauration de la chapelle Saint Sébastien de LANNILIS

Lors du Conseil municipal du 17 mai 2018, l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- à organiser une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour la restauration de la chapelle Saint Sébastien à LANNILIS
- à signer une convention tripartite (Fondation du Patrimoine/Association Sauvegarde du Patrimoine/Commune de LANNILIS) ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

La Fondation du Patrimoine de BRETAGNE a ainsi été missionnée pour gérer les dons, de quelque nature que ce soit (dons, legs, mécénat), à destination de la restauration de la chapelle Saint Sébastien à LANNILIS.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat tripartite avec l'entreprise SAVEL à LANNILIS qui propose son soutien pour la restauration de la chapelle Saint Sébastien et la FONDATION DU PATRIMOINE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat tripartite avec l'entreprise SAVEL à LANNILIS qui propose son soutien pour la restauration de la chapelle Saint Sébastien et la FONDATION DU PATRIMOINE.

Point n°11

Avenant convention de mise à disposition d'une salle communale à une association

En 2017, la commune a conventionné avec toutes les associations utilisant des locaux communaux pour leur fonctionnement, qu'il s'agisse d'un usage exclusif ou non.

Les conventions arrivent à échéance le 30 septembre 2018.

Il est nécessaire d'établir un avenant n°1 à cette convention, ayant pour date d'échéance le 30 septembre 2019. Les nouveaux plannings d'occupation des salles et les plans éventuels seront joints à cet avenant.

ASSOCIATION	AVENANT 1	DATE ECHEANCE
A LA CROISEE DES ABERS	01/10/2018	30/09/2019
ABERS YANG SHENG	01/10/2018	30/09/2019
BADALANN	01/10/2018	30/09/2019
BRITTANY SCRAP	01/10/2018	30/09/2019
CHOEUR DES 2 RIVIERES	01/10/2018	30/09/2019
CLUB DES 2 ABERS	01/10/2018	30/09/2019
CLUB GUITARE	01/10/2018	30/09/2019
CLUB INFORMATIQUE	01/10/2018	30/09/2019

COMITE D ANIMATION	01/10/2018	30/09/2019
CYCLO CLUB DES ABERS	01/10/2018	30/09/2019
D A COUDRE	01/10/2018	30/09/2019
DANSERIEN AN ABERIOU	01/10/2018	30/09/2019
DES MAINS CREATIVES	01/10/2018	30/09/2019
DIEM ACT	01/10/2018	30/09/2019
DOJO DES ABERS	01/10/2018	30/09/2019
ENTENTE DES ABERS	01/10/2018	30/09/2019
EQUILIBRE	01/10/2018	30/09/2019
FAMILLES RURALES	01/10/2018	30/09/2019
GRIBOUILLE	01/10/2018	30/09/2019
KAN AN DOUR	01/10/2018	30/09/2019
LA PETANQUE LANNILISIENNE	01/10/2018	30/09/2019
LE CHANT DE LA TERRE	01/10/2018	30/09/2019
LE GALIPETTES CLUB	01/10/2018	30/09/2019
LE SOUFFLE DES ABERS	01/10/2018	30/09/2019
LES ATELIERS DU PINSON	01/10/2018	30/09/2019
NUIT DE NOCES	01/10/2018	30/09/2019
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	01/10/2018	30/09/2019
SCL BASKET	01/10/2018	30/09/2019
SCL FOOT	01/10/2018	30/09/2019
TENNIS CLUB DES ABERS	01/10/2018	30/09/2019
TENNIS DE TABLE DES ABERS	01/10/2018	30/09/2019
TRO BRO LEON	01/10/2018	30/09/2019
VELO CLUB LANNILISIEN	01/10/2018	30/09/2019

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Point n°12

Renouvellement de la convention médicale avec le Dr Kerhuel

L'article R2223-39 du code de la santé publique précise que « Les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service »

Pour répondre à cette réglementation, la commune de Lannilis a signé une convention avec le docteur Nolwenn KERHUEL en 2016.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer son renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer son renouvellement.

Point n°13

Modification du règlement de fonctionnement du Multi-accueil

Il est proposé au conseil de valider et permettre les modifications du règlement intérieur du multi-accueil, telles que présentées dans le document annexé ci-après.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les modifications du règlement intérieur du multi-accueil, telles que présentées dans le document annexé ci-après.

TRAVAUX

Point n°14 Validation de l'avant-projet définitif (APD) de la salle polyvalente

L'étude de programmation relative au projet de construction d'une salle polyvalente à Lannilis a été validée en Conseil Municipal du 28 septembre 2017.

Le projet s'implante sur un terrain situé à proximité de la Maison de l'Enfance et de la Route Départementale.

Rappel des besoins :

A l'échelle de la parcelle :

- Introduire un accès depuis le Domaine Public en utilisant le passage existant,
- Implanter l'équipement à proximité de la zone proche de la maison de l'enfance et à une distance suffisante des habitations du quartier et de la route départementale
- Prévoir un nombre de places de stationnement suffisant tout en laissant des possibilités d'extension future du parking.

A l'échelle du bâtiment :

Créer un équipement répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des utilisateurs, passant par la création d'une salle polyvalente conçue pour recevoir 350 personnes assises à table, avec intégration d'une scène mobile de 80 m². La modularité de l'espace via une cloison mobile permet la division de l'espace en deux salles de réunions en proportion 2/3-1/3. S'y tiendront diverses manifestations : AG, réunions, repas, spectacles. Un office de réchauffage sans cuisine est également prévu dans le nouvel équipement. Cet équipement devra être pensé avec des possibilités d'extension future.

La conception du projet a été confiée au Cabinet ENO Architectes à Brest par délibération en date du 19 décembre 2017.

Le rapport au Conseil Municipal a pour objet :

- La validation de la phase Avant-Projet Définitif (APD)
- La passation de l'avenant de maîtrise d'œuvre arrêtant sa rémunération définitive et l'engageant sur un coût de travaux définitif
- Un point sur le planning prévisionnel
- L'autorisation du dépôt de la demande de permis de construire
- Le lancement de la consultation travaux

1 - Avant-Projet Définitif (APD)

• SURFACES

Les surfaces utiles y compris circulations horizontales présentées à l'appui du dossier APD s'élèvent à 852 m², pour des surfaces prévues au programme de 883 m² (- 31 m² soit -3,5%).

Nom des Locaux	PTD	APD
	Surfaces utiles en m ²	Surfaces utiles en m ²
Accueil avec SAS	90	91
Office de réchauffage	40	46
Sanitaires publics	40	39
ESPACES D'ACCUEIL ET LOCAUX COMMUNS	170	176
Salle multifonctions	420	420
Rangement	100	93
Loges	40	38
SALLE MULTIFONCTIONS	560	551
LOCAUX TECHNIQUES	50	61
Total SU	780	788
Circulations	103,5	64
Total SU + circulations	883,5	852
Surfaces parking	1500	1500

Ces écarts s'expliquent principalement par une optimisation des surfaces de circulations (- 40 m²) permise par la compacité du projet présenté, tout en répondant de manière quantitative et qualitative aux besoins de la Collectivité.

Ainsi, certains espaces ont été retravaillés en cours de conception :

- Création d'un local déchets (4 m²) et de vestiaires (+ 5 m²) intégrés à l'espace office
- Des locaux techniques plus structurés et d'une surface plus importante, notamment la centrale de traitement d'air (42 m²) permettant l'utilisation de la ventilation double-flux dans la salle.

Globalement, le projet a été optimisé sur l'ensemble des espaces en concertation avec les membres du Comité de Pilotage.

• COUT TRAVAUX

➤ Coût de travaux programme : 1 555 250 € HT (valeur août 2017)

Comprenant les travaux de bâtiment, de VRD et les équipements scénographiques.

➤ Coût travaux APD : 1 584 800 € HT (valeur septembre 2018)

Comprenant les travaux de bâtiment, de VRD et les équipements scénographiques.

Ce coût ramené en valeur programme sur la base de la valeur du dernier indice connu s'élève à **1 549 905 € HT** valeur août 2017 soit - 5 345 € HT par rapport au coût validé au stade programme. On peut en conclure que le coût de travaux APD rentre dans l'estimation prévisionnelle validée au stade programme.

Liste des options intégrées au coût APD :

- Remplacement des murs TOT'M par des murs ossature bois : - 18 000 € HT
- Remplacement par du carrelage, du parquet sur chant dans le hall et du sol souple dans la circulation artiste : - 2 800 € HT
- Remplacement du parquet à simple lambourdes dans la salle par du parquet à double lambourdes : + 12 600 € HT

Il s'agit de demandes du maître d'ouvrage dont la faisabilité technique a été confirmée par la maîtrise d'œuvre.

2 - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement :

ENO/SECOBA/ALHYANGE/Roux&Jankosky/Bureautec, pour un montant provisoire de 145 832,35 € HT.

Le coût de travaux définitif étant arrêté au stade APD pour un montant de 1 584 800 € HT (valeur septembre 2018), l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage sur ce coût et la rémunération définitive doit être également arrêtée.

	Rémunération provisoire	Rémunération définitive phase APD
<u>Mission de base</u>	125 320,00 € HT	125 320,00 € HT
- <u>Missions complémentaires forfaitaires</u>		
❖ quantitatifs tous corps d'état	3 204,00 € HT	3 204,00 € HT
❖ Exé-Synthèse fluides	3 311,00 € HT	3 311,00 € HT
❖ OPC	13 997,25 € HT	13 997,25 € HT
❖ Simulation thermo dynamique	-----	2 800,00 € HT

❖ Etude réglementaire loi sur l'eau	-----	1 500,00 € HT
– Montant du marché de maîtrise d'œuvre	145 832,25 € HT	150 132,25 € HT

Il est proposé de valider la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre au montant de 150 132,25 € HT comprenant les plus-values suivantes correspondant à des missions complémentaires supplémentaires :

- Simulation Thermo dynamique (+ 2 800 € HT) : prestation permettant à la Commune d'avoir une idée précise du confort d'été du bâtiment (notamment problématique de la façade vitrée de la façade Sud du bâtiment)
- Etude loi sur l'eau (1 500 € HT) : étude due réglementairement à l'appui de la demande de permis de construire, mission non identifiée au stade programme.

3- Planning prévisionnel

Octobre 2018 : finalisation de la conception du projet

Novembre 2018-février 2019 : consultation travaux

Mars 2019 – mars 2020 : travaux

Il est proposé au conseil :

- de valider la phase Avant-Projet Définitif (APD), présentée par la maîtrise d'œuvre, sur la base d'un coût de travaux s'élevant à 1 584 800 € HT (valeur septembre 2018)
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre rendant sa rémunération définitive pour un montant de 150 132,25 € HT
- d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de permis de construire
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation travaux
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de valider la phase Avant-Projet Définitif (APD), présentée par la maîtrise d'œuvre, sur la base d'un coût de travaux s'élevant à 1 584 800 € HT (valeur septembre 2018)**
- **d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre rendant sa rémunération définitive pour un montant de 150 132,25 € HT**
- **d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de permis de construire**
- **d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation travaux**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Point n°15

Convention SDEF pour la mise en œuvre et la valorisation du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV »

Depuis le 13 février 2017, les territoires signataires d'une convention de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) peuvent être porteurs d'un programme d'économies énergie et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Dans ce cadre, la commune souhaite mandater le SDEF afin de collecter les CEE pour son compte.

Une convention doit être signée. Elle couvre tous les travaux réalisés avant le 31 décembre 2018. La mission du SDEF se scinde en trois phases :

- Phase 1 : Constitution du dossier technique et administratif. Cette phase est réalisée en partenariat avec l'agence locale de l'énergie pour les travaux sur les bâtiments.
- Phase 2 : Dépôt des dossiers auprès du Pôle National des CEE (PNCEE).

Les dossiers de demande de CEE doivent impérativement être déposés auprès du PNCEE avant le 31 décembre 2019.

- Phase 3 : Valorisation des CEE par le SDEF et versement de la contribution financière à la commune conformément aux conditions financières de l'article 2.

Dans les 30 jours suivant la validation des CEE par le PNCEE, le SDEF s'engage à verser à la commune une valorisation garantie de :

- 4.5 €/MWh cumac pour les travaux d'éclairage public. Les CEE seront calculés en fonction du montant de la dépense éligible.
- 4 €/MWh cumac pour les travaux sur les bâtiments. Les CEE seront calculés en fonction du montant de la dépense éligible.

Les prix sont garantis jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour les travaux d'éclairage public non éligibles, une contribution complémentaire sera apportée selon les modalités définies dans le règlement financier 2018/2020.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention pour la mise en œuvre et la valorisation du programme CEE « économies d'énergie dans les TEPCV et les avenants qui pourraient intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention pour la mise en œuvre et la valorisation du programme CEE « économies d'énergie dans les TEPCV et les avenants qui pourraient intervenir.

Point n°16

Convention SDEF pour des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de la mairie

Des travaux d'entretien et de sécurisation de l'éclairage public de la rue de la Mairie ont été budgétisés sur 2018. En effet, un risque réel d'accident existe dans la mesure où des points de corrosion ont déjà été constatés ainsi que la chute de 2 têtes d'éclairages l'hiver dernier.

Ces travaux d'entretien sont à faire dans l'idéal avant l'hiver prochain.

Dans ce cadre, le SDEF vient de nous faire parvenir une proposition de convention pour l'exécution de ces travaux.

L'estimation des dépenses se monte à 23 658,30 € HT, intégralement à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public,
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le montant estimé de la participation communale d'un montant de 23 658,30 € HT,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ***D'accepter le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public,***
- ***D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le montant estimé de la participation communale d'un montant de 23 658,30 € HT,***
- ***D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.***

Point n°17

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement (RPOS) information

Les rapports annuels sur l'eau et l'assainissement sont présentés pour information au conseil municipal par Monsieur le Maire.

Un exemplaire de chaque rapport a été transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réflexion lancée sur la dynamisation du centre-ville :

« La commune de Lannilis s'est lancée en 2018 dans une réflexion sur la dynamisation de son centre-ville.

Ainsi, nous avons répondu à l'appel à projet lancé par la Région Bretagne visant à accompagner quelque 60 projets de communes ou bourgs visant à redonner de l'attractivité à leurs centres.

Notre projet n'avait pas été retenu.

Loin de nous décourager et convaincu de l'intérêt d'une telle démarche, avec ou sans aide financière de la Région, nous continuons à travailler ce projet et représenterons un dossier pour 2019.

Ce dossier doit apporter une vision globale et multi-acteurs du projet de dynamisation de notre centre-ville.

Ainsi, la réflexion portera différentes problématiques telles que la question du logement de centre-ville, la circulation des piétons et des voitures, le dynamisme et l'attractivité du commerce ou encore le « vivre-ensemble » dans l'espace public, la liste n'étant pas exhaustive.

Pour se faire, la commune a souhaité être accompagnée par l'IAUR (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes), qui avait déjà participé à l'élaboration d'un premier diagnostic en 2017.

La municipalité souhaite associer les différentes forces vives de la commune aux réflexions en cours et les faire participer ainsi à l'émergence des besoins ou des projets. Cette participation pourra prendre différentes formes, qui iront du simple questionnaire à la constitution de groupes de travail chargés de réfléchir sur un sujet donné.

Une des premières pistes de réflexion concerne un éventuel aménagement/réaménagement du site de la superette Casino, allée Verte (voir plan ci-après). L'enjeu est double : réfléchir à l'optimisation et à l'attractivité de cet espace.

Un comité de pilotage sera constitué qui devra se réunir rapidement afin de préciser la démarche de réflexion envisagée et notamment les thématiques qui seront travaillées lors des ateliers.

*Dates desdits ateliers : - 6 novembre 2018
 - 13 ou 15 novembre*

Autre temps fort sur un autre aspect de cette dynamisation : une déambulation sera organisée le samedi 27 octobre prochain au matin de le centre-bourg, afin d'identifier des pistes d'amélioration de l'espace public et d'échanger sur le sujet avec l'ensemble de la population. Cette déambulation sera accessible à toutes et tous, sous réserve d'une inscription préalable. »

Les membres du conseil n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

